

	<b>GEOGARAGE</b> <i>serveur d'images spatiales</i>  <b>Conditions Générales de Vente</b>	<i>Date : 2 novembre 2006</i>  <i>Référence : CGV Geogarage</i>  <i>Edition : 1</i>	<b>Page</b>  1/17
---	---	---	-------------------------

# GEOGARAGE

## Conditions Générales de Vente au 2/11/2006

**entre :**

Le client, ci-après dénommé l' «Usager».

**et :**

MAGIC INSTINCT SOFTWARE, société à responsabilité limitée, au capital de 51400 Euros, dont le siège social est situé au 28 allée de Loctudy 44300 Nantes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro RCS NANTES B 431 453 521, numéro de TVA FR44431453521, joignable sur son site Internet <http://www.geogarage.com> et par email [sales@justmagic.com](mailto:sales@justmagic.com), représenté par son gérant ci-après dénommé «GEOGARAGE»

### **PREAMBULE**

Le Contrat comprend les présentes Conditions Générales de Vente, le Formulaire d'ouverture de compte, la Brochure Tarifaire, qui en font partie intégrante; l'ensemble est ci-après dénommé le «Contrat».

	<b>GEOGARAGE</b> <i>serveur d'images spatiales</i>  <b>Conditions Générales de Vente</b>	<i>Date : 2 novembre 2006</i>  <i>Référence : CGV Geogarage</i>  <i>Edition : 1</i>	<b>Page</b>  2/17
---	---	---	-------------------------

## ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

**Internet** : réseau mondial d'échange de données constitué de serveurs reliés entre eux par le biais d'un réseau de télécommunication mondial, accessible à tout utilisateur pourvu du matériel informatique adéquat.

**Accès à Internet** : service permettant aux Usagers d'accéder au réseau Internet et à ses différents services (courrier électronique, consultation et création de services en ligne, et plus généralement les échanges de données à travers le réseau).

**Bande passante** : désigne la capacité de transmission d'une liaison de transmission reliant le Serveur de l'Usager au réseau GEOGARAGE. Elle détermine la quantité d'informations (en bits par seconde) qui peut être transmise simultanément.

**Débit IP** : désigne le débit maximum de la liaison IP établie entre le Serveur de l'Usager et le réseau GEOGARAGE. Le débit maximum annoncé ne peut être atteint que si la configuration du Serveur de l'Usager le permet.

**IP ou Adresse IP** : série de numéros permettant d'identifier de façon unique un ordinateur sur le réseau Internet.

**Services** : désigne l'ensemble des services fournis par GEOGARAGE à l'Usager, qui comprend le Service de location de Serveur et les différents services supplémentaires attachés dans les conditions définies au présent Contrat.

**Site ou Site Internet du GEOGARAGE** : site Internet disponible à l'adresse <http://www.geogarage.com> donnant accès notamment à la présentation du serveur d'images spatiales.

**Usager** : désigne toute personne physique majeure disposant de la pleine capacité juridique ou morale (dans ce dernier cas, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés) ayant procédé à une ouverture de compte GEOGARAGE, ayant reçu un courrier électronique émanant de GEOGARAGE contenant ses Identifiants pour accéder aux Services du GEOGARAGE

**Serveur** : désigne un ordinateur dédié à l'Usager, connecté de manière permanente et en haut débit au réseau Internet.

**Flood** : désigne un problème de sécurité provoquant une utilisation anormale du Débit IP, susceptible d'impacter les autres Usagers de GEOGARAGE.

**Système d'exploitation ou OS** : désigne le logiciel principal installé sur le Serveur de l'Usager.

**Spam** : courrier électronique au sens de l'article 345 du Codes des Postes et Communications Électroniques (issue de la loi n°2004496 du 10 Juin 2004 sur la confiance économique numérique).

	<p><b>GEOGARAGE</b>  <i>serveur d'images spatiales</i></p> <p><b>Conditions Générales de Vente</b></p>	<p><i>Date : 2 novembre 2006</i></p> <p><i>Référence : CGV Geogorage</i></p> <p><i>Edition : 1</i></p>	<p><b>Page</b> 3/17</p>
---	--	--	-----------------------------

**Phishing** : consiste en une technique frauduleuse utilisée par les pirates informatiques pour récupérer des informations confidentielles (généralement bancaires) auprès d'internautes en les dupant par le biais d'un courrier électronique semblant provenir d'une entreprise de confiance, typiquement une banque ou un site de commerce.

	<p><b>GEOGARAGE</b>  <i>serveur d'images spatiales</i></p> <p><b>Conditions Générales de Vente</b></p>	<p><i>Date</i> : 2 novembre 2006</p> <p><i>Référence</i> : CGV Geogarage</p> <p><i>Edition</i> : 1</p>	<p><b>Page</b></p> <p>4/17</p>
---	--	--	--------------------------------

## ARTICLE 2 – OBJET

Le Contrat a pour objet de définir les modalités de fourniture des Services, proposés par GEOGARAGE à l'Usager.

Le Client reconnaît expressément que GEOGARAGE ne participe pas au sens du Contrat à la conception, réalisation, développement, et administration du ou des site(s) Internet de l'Usager, de ses outils de gestion et de ses logiciels.

Toute utilisation des Services est subordonnée au respect du Contrat par l'Usager.

## ARTICLE 3 – SERVICES FOURNIS PAR GEOGARAGE

GEOGARAGE met à disposition de l'Usager un ou plusieurs Serveur(s) dont les caractéristiques techniques sont décrites en ligne sur le Site Internet de GEOGARAGE, pour un montant total mensuel défini dans la Brochure Tarifaire, permettant à l'Usager de bénéficier d'une plateforme technique haut-débit, multi-usages et connectée au réseau Internet de manière permanente.

Les Services GEOGARAGE ne couvrent pas les redevances, abonnements, taxes, licences logiciels, ou autres moyens de rémunération pouvant être éventuellement demandés par les ayant droits, via l'utilisation des Services par l'Usager, et qui restent à la charge exclusive de l'Usager.

## ARTICLE 4 – ASSISTANCE TECHNIQUE

GEOGARAGE met à la disposition du Client une assistance technique dont les modalités d'accès sont indiquées dans la Console de gestion de compte.

Cette dernière est proposée par l'intermédiaire des moyens de communication suivants :

- téléphone / fax
- courrier électronique (email),

proposé gratuitement à l'exception des éventuels coûts de communication Internet

Les horaires d'ouverture sont : 9H/12H30 14H/18H30

	<p><b>GEOGARAGE</b>  <i>serveur d'images spatiales</i></p> <p><b>Conditions Générales de Vente</b></p>	<p><i>Date</i> : 2 novembre 2006</p> <p><i>Référence</i> : CGV Geogarage</p> <p><i>Edition</i> : 1</p>	<p><b>Page</b></p> <p>5/17</p>
---	--	--	--------------------------------

L'Assistance Technique a simplement le rôle de fournir une aide ponctuelle à l'Usager et gérer les éventuelles pannes matérielles du ou des Serveur(s) mis à sa disposition.  
En aucun cas GEOGARAGE fournira une intervention technique, conseil ou assistance sur les logiciels préinstallés par GEOGARAGE. Sauf convention entre le GEOGARAGE et l'Usager, ce dernier ne pourra pas installer de logiciels particuliers sur le serveur GEOGARAGE.

## **ARTICLE 5 – ACCÈS À INTERNET**

GEOGARAGE accorde à l'Usager la possibilité de se connecter, sans limitation de durée de connexion, le Serveur mis à disposition, afin de recevoir et d'envoyer des données à travers Internet par l'intermédiaire de l'Adresse IP attribuée à l'Usager.

Dans le cadre de la Charte d'engagements pour le développement de l'offre légale de musique en ligne, le respect de la propriété intellectuelle et la lutte contre la piraterie numérique signée le 28 Juillet 2004, il est rappelé que les échanges illicites d'enregistrements et d'œuvres protégées sur Internet ainsi que le piratage nuisent à la création artistique. A ce titre, en cas de violation de la législation en vigueur, notamment celles concernant le respect de la propriété intellectuelle et artistique, seule la responsabilité de l'Usager sera engagée.

## **ARTICLE 6 – MISE À DISPOSITION DU SERVEUR**

Les Services inclus la mise à disposition d'un ou plusieurs Serveur(s) qui demeure la propriété pleine et entière de GEOGARAGE qui confère à l'Usager un seul droit d'utilisation à distance.

En aucun cas, l'Usager ne devra porter atteinte à l'intégrité du Serveur, la charge des risques de détérioration volontaire du Serveur est transférée à l'Usager dès la mise à disposition de ce dernier.

L'Usager s'engage à se conformer à l'ensemble des prescriptions relatives à l'utilisation du Serveur, l'Usager supportera toutes les conséquences attachées à une utilisation non conforme du Serveur, notamment les défauts de fonctionnement du Serveur consécutifs à l'installation d'un logiciel par l'Usager sur le Serveur.

	<p><b>GEOGARAGE</b>  <i>serveur d'images spatiales</i></p> <p><b>Conditions Générales de Vente</b></p>	<p><i>Date</i> : 2 novembre 2006</p> <p><i>Référence</i> : CGV Geogarage</p> <p><i>Edition</i> : 1</p>	<p><b>Page</b></p> <p>6/17</p>
---	--	--	--------------------------------

## ARTICLE 7 – MODALITÉS DE SOUSCRIPTION AUX SERVICES

Pour souscrire aux Services, l'Usager doit suivre la procédure d'ouverture de compte auprès du GEOGARAGE.

L'Usager doit notamment remplir et imprimer l'autorisation de prélèvement automatique sur compte courant (disponible au format PDF).

L'Usager doit ensuite retourner l'autorisation de prélèvement (daté et signé), accompagné d'un RIB à son établissement bancaire ou postal.

## ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DE GEOGARAGE

### 8.1. Fourniture du Serveur

Une fois la demande d'ouverture de compte validée, GEOGARAGE s'engage à mettre à disposition de l'Usager un Serveur conforme à la commande de l'Usager dans un délai maximum de 40 (quarante) jours ouvrés. En cas de non respect, l'Usager pourra résilier son abonnement sans préavis ni indemnité par l'envoi d'une simple lettre recommandée à l'adresse suivante :

MAGIC INSTINCT SOFTWARE  
Service Résiliation GEOGARAGE  
Immeuble d'accueil de la Chantrerie  
9 rue Alfred Kastler  
BP 90765  
44307 Nantes cedex 03

Dans le cas où le Client commande par l'intermédiaire du Site une quantité supérieure à 10 (dix) Serveurs, le délais maximal de livraison est porté à 50 (cinquante) jours pour chacun des Serveurs.

GEOGARAGE s'engage à procéder au remplacement du Serveur en cas de livraison d'un appareil défectueux dans un délai maximal de 3 (trois) jours ouvrés. En cas de non respect de ce délai, l'Usager pourra résilier son abonnement sans préavis ni indemnité par l'envoi d'une simple lettre recommandée à l'adresse suivante :

MAGIC INSTINCT SOFTWARE  
Service Résiliation GEOGARAGE  
Immeuble d'accueil de la Chantrerie

	<p><b>GEOGARAGE</b>  <i>serveur d'images spatiales</i></p> <p><b>Conditions Générales de Vente</b></p>	<p>Date : 2 novembre 2006</p> <p>Référence : CGV Geogarage</p> <p>Edition : 1</p>	<p><b>Page</b></p> <p>7/17</p>
---	--	---	--------------------------------

9 rue Alfred Kastler  
BP 90765  
44307 Nantes cedex 03

Il est rappelé qu'en aucun cas GEOGARAGE ne pourra être tenu pour responsable des données fournies par l'Usager et installées par GEOGARAGE sur le Serveur.

Il conviendra à l'Usager de prendre ses propres dispositions pour dupliquer et conserver ses données, par l'utilisation de sauvegardes distantes et sécurisées.

L'Usager aura la possibilité d'effectuer des tests de bon fonctionnement du ou des Serveur(s) via un simple accès sur l'Internet.

## 8.2. Fourniture de l'Accès à Internet

Le Débit IP mis à disposition de l'Usager est précisé sur le Site.

Ce dernier ne peut être atteint que si les configurations des logiciels installés par l'Usager sur le Serveur le permet.

GEOGARAGE s'efforcera d'assurer la disponibilité de l'Accès à Internet 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sous réserve des éventuelles pannes et maintenances nécessitant une interruption technique temporaire.

GEOGARAGE se réserve le droit d'interrompre sans préavis et sans limitation de durée l'Accès à Internet du Serveur de l'Usager, en cas de violation de la législation en vigueur.

GEOGARAGE s'engage à rétablir l'Accès à Internet dès que l'Usager aura procédé aux actions correctives dans un délai maximal de 3 (trois) jours ouvrés.

Compte-tenu de la nature même d'Internet et de son fonctionnement, les données circulant sur des réseaux hétérogènes aux capacités techniques et aux responsabilités diverses, la responsabilité technique de GEOGARAGE est limitée à son réseau.

En cas d'interruption totale de l'Accès à Internet du Serveur de l'Usager pendant une période supérieure à 48 heures du fait de GEOGARAGE, GEOGARAGE s'engage à rembourser à l'Usager l'abonnement mensuel au prorata temporis du défaut de l'Accès à Internet.

## 8.3. Obligations de confidentialité et protection des données à caractère personnel

En application de la législation en vigueur, les informations nominatives concernant l'Usager ne pourront être communiquées que dans les conditions légalement posées (par exemple sur réquisition des autorités judiciaires).

Les informations nominatives déclarées par l'Usager sont destinées à GEOGARAGE, qui avec l'accord exprès de l'Usager, est autorisée à les conserver en mémoire informatique, à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer aux personnes morales de son groupe, voir à des tiers ou à des sous-traitants,

	<p><b>GEOGARAGE</b>  <i>serveur d'images spatiales</i></p> <p><b>Conditions Générales de Vente</b></p>	<p><i>Date</i> : 2 novembre 2006</p> <p><i>Référence</i> : CGV Geogarage</p> <p><i>Edition</i> : 1</p>	<p><b>Page</b></p> <p>8/17</p>
---	--	--	--------------------------------

pour les besoins de gestion du Contrat de l'Usager et pour faire bénéficier l'Usager d'offres commerciales pour des produits ou services analogues fournis par GEOGARAGE.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n 7817 du 6 janvier 1978, l'Usager dispose à tout moment d'un droit individuel d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent en contactant GEOGARAGE à l'adresse suivante :

MAGIC INSTINCT SOFTWARE  
Service Données Personnelles GEOGARAGE  
Immeuble d'accueil de la Chantrierie  
9 rue Alfred Kastler  
BP 90765  
44307 Nantes cedex 03

## **ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DE L'USAGER**

### **9.1. Fourniture d'informations exactes et identification**

L'usager s'engage à communiquer des coordonnées et informations bancaires exactes à GEOGARAGE.

L'accès aux Services n'est possible qu'après validation par les services administratifs de GEOGARAGE des coordonnées (nom, prénom, adresse, et coordonnées bancaires) déclarées par l'Usager.

Dans toutes les correspondances électronique, postale ou téléphonique avec GEOGARAGE ou demande de modification des Services ou informations le concernant ou résiliation, l'Usager devra mentionner son nom, prénom, numéro de serveur, et numéro de la dernière facture émise. Toute demande incomplète ne sera pas traitée par GEOGARAGE.

### **9.2 Mise à jour des informations de l'Usager**

L'Usager s'engage à mettre à jour ses coordonnées et informations bancaires au fur et à mesure des éventuels changements. En particulier, en cas de prélèvement automatique, l'Usager s'engage à mettre à jour ses coordonnées bancaires avant le 20 du mois en cours.

### **9.3 Compatibilité du Serveur**

En application de la réglementation en vigueur, il est rappelé que l'Usager est le seul responsable de l'exploitation du Serveur mis à sa disposition.

	<p><b>GEOGARAGE</b>  <i>serveur d'images spatiales</i></p> <p><b>Conditions Générales de Vente</b></p>	<p>Date : 2 novembre 2006</p> <p>Référence : CGV Geogarage</p> <p>Edition : 1</p>	<p><b>Page</b></p> <p>9/17</p>
---	--	---	--------------------------------

L'Usager reconnaît être informé que ce paramétrage peut être altéré par une mauvaise manipulation, changement de Serveur, réinstallation du système d'exploitation du Serveur, défaillance matérielle du disque dur et/ou du Serveur.

Il est rappelé que l'Usager devra prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ses propres données et/ou logiciels par l'utilisation de sauvegardes déportées et sécurisées, la responsabilité de GEOGARAGE ne pouvant être engagée en cas de perte des données suites à une défaillance matérielle du disque dur ou du Serveur.

L'Usager reconnaît avoir vérifié l'adéquation du matériel et du Service à ses besoins et avoir reçu de GEOGARAGE toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au Contrat en connaissance de cause.

#### 9.4 Mise en place du Serveur

Les Services se font par l'intermédiaire du ou des Serveur(s) mis à la disposition des Usagers.

Le Serveur demeure la propriété pleine et entière de GEOGARAGE qui confère à l'Usager un droit d'utilisation. En aucun cas, l'Usager ne devra porter atteinte à l'intégrité du Serveur. La charge des risques de détérioration du Serveur est transférée à l'Usager dès la mise à disposition du Serveur à ce dernier, hors vice propre du matériel et usure normale qui resteront sous garantie pendant toute la durée du contrat.

Tout Serveur visé au Contrat bénéficie d'une adresse IP fixe dans le cadre du Contrat.

L'Usager n'a pas physiquement accès au Serveur loué, celui-ci étant hébergé dans des infrastructures sécurisées et dédiées à cet effet. L'Usager ne dispose pas d'un accès privilégié à distance au Serveur. C'est au GEOGARAGE qu'incombe la responsabilité de l'installation de tous les logiciels et données installés par ses soins sur ce Serveur.

#### 9.5 Respect des obligations financières et consultation de la boîte aux lettres électronique

L'Usager s'engage à être à jour de ses obligations financières vis-à-vis de GEOGARAGE pendant toute la durée du Contrat et de consulter régulièrement ses Emails pour prendre connaissance des factures émises et des messages d'information concernant le Service.

#### 9.6 Sécurité et installation des mises à jour

Il est rappelé que l'Usager agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de l'ensemble des logiciels utilisés sur le ou les Serveur(s).

	<p><b>GEOGARAGE</b> <i>serveur d'images spatiales</i></p> <p><b>Conditions Générales de Vente</b></p>	<p><i>Date</i> : 2 novembre 2006</p> <p><i>Référence</i> : CGV Geogarage</p> <p><i>Edition</i> : 1</p>	<p><b>Page</b></p> <p>10/17</p>
---	---	--	---------------------------------

A ce titre, afin de maintenir le niveau de sécurité du Serveur et de la plateforme technique GEOGARAGE, il est rappelé que le GEOGARAGE doit procéder sans délai aux mises à jour des logiciels pour lesquels un défaut de sécurité a été relevé par l'Usager et/ou l'éditeur du-dit logiciel et/ou GEOGARAGE.

De plus, dans le cas où le Serveur mis à disposition de l'Usager :

- est piraté
- contient des logiciels dont les mises à jour de sécurité n'ont pas été installées par l'Usager
- contient des programmes relatifs au protocole IRC (notamment Bots, Proxy, Bouncers, ircd ...)
- contient des données non conformes à l'article 9.7 des présentes
- continue à émettre ou à transiter des Spam et ceci malgré une mise en demeure 24 heures au préalable
- envoyée par courrier électronique
- contient des sites Internet de détournement (Phishing)

GEOGARAGE se réserve le droit d'interrompre sans préavis l'Accès à Internet du Serveur jusqu'à réinstallation complète du Serveurs mis à disposition de l'Usager. En outre, l'Usager ne pourra prétendre obtenir indemnisation pour les éventuelles pertes de données et/ou interruptions de service qui en résulterait.

Les données circulant sur le réseau Internet sont susceptibles d'être détournées, la communication par l'Usager de données confidentielles est faite à ses risques et périls.

L'Usager autorise GEOGARAGE dans le cadre d'un service de maintenance à distance, à accéder au Serveur mis à disposition et à y opérer les opérations de maintenance nécessaires.

## 9.7 Respect de la législation en vigueur

L'Usager s'engage à respecter la législation en vigueur. A ce titre, ce dernier s'engage à respecter les règles suivantes :

- les données circulant sur Internet ne doivent pas contrevenir aux lois, réglementations, chartes d'usages ou déontologiques, nationales et internationales en vigueur. Tout contenu visant notamment à la provocation aux crimes et délits, à l'incitation à la haine raciale ou au suicide, à la négation des crimes contre l'humanité, ou comportant des éléments de pornographie infantine est strictement interdit;
- tout contenu à caractère violent ou pornographique est strictement interdit lorsque le contenu est susceptible d'être accessible aux mineurs
- l'Usager, par son comportement et par les informations qu'il diffuse, s'oblige à ne pas porter atteinte aux droits des tiers, notamment par :
  - o la diffusion de matériel protégé par un droit de propriété intellectuelle, littéraire, artistique ou industrielle. Les données circulant sur Internet peuvent être réglementées en terme d'usage ou protégées par un droit de propriété et l'Usager est l'unique responsable de l'utilisation des données qu'il consulte, stocke et transporte sur Internet.

	<p><b>GEOGARAGE</b>  <i>serveur d'images spatiales</i></p> <p><b>Conditions Générales de Vente</b></p>	<p>Date : 2 novembre 2006</p> <p>Référence : CGV Geogarage</p> <p>Edition : 1</p>	<p><b>Page</b></p> <p>11/17</p>
---	--	---	---------------------------------

- la propagation de propos, d'images ou de sons pouvant constituer une diffamation, une injure, un dénigrement ou portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image, aux bonnes moeurs ou à l'ordre public;
- les données qui permettent vis la création d'un lien hypertexte vers des sites ou des pages de tiers d'enfreindre une disposition cidessus ou plus généralement une disposition légale sont interdites;
- il appartient à l'Usager de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par des virus circulant sur le réseau Internet
- l'Usager s'engage à ne pas utiliser les Services à des fins de piratage, à ne pas télécharger des fichiers illégaux ou échanger des fichiers protégés, à ne pas procéder à des intrusions dans les systèmes informatisés ou « hacking », à ne pas propager de virus, ou tous programmes destinés à nuire, à ne pas diffuser de courriers électronique dans des conditions illicites (Spam, ...)

Il est rappelé qu'en vertu de la législation en vigueur, GEOGARAGE n'est pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations transmises par les Usagers, cependant GEOGARAGE peut être amenée à transmettre à l'Usager toute notification ou plainte lui parvenant concernant ses agissements dans le cadre de l'utilisation des Services, et à communiquer les informations nominatives concernant l'Usager sur réquisition des autorités judiciaires.

## 9.8 Utilisation personnelle des services

Les droits et obligations issus du Contrat sont personnels à l'Usager, incessible et non transférable. En cas de décès de l'Usager, il appartient aux ayant droits de résilier le Contrat.

## ARTICLE 10 – UTILISATION DES IDENTIFIANTS

### 10.1 Modalités de remise

Les identifiants d'accès à la Console de gestion de compte et les identifiant d'administration à distance du Serveur sont transmis par courrier électronique à l'adresse spécifiée par l'Usager lors de l'ouverture de compte.

### 10.2 Caractères personnel et confidentiels

Les Identifiant sont personnels et confidentiels. L'Usager est seul responsable de la garde et de l'utilisation de ces derniers, sauf divulgation imputable à GEOGARAGE.

L'Usager s'engage à conserver secret le mot de passe et ses identifiants et à ne pas les divulguer à des tiers de quelque manière que ce soit, y compris à l'Assistance technique de GEOGARAGE.

	<b>GEOGARAGE</b> <i>serveur d'images spatiales</i> <b>Conditions Générales de Vente</b>	<i>Date : 2 novembre 2006</i> <i>Référence : CGV Geogarage</i> <i>Edition : 1</i>	<b>Page</b> 12/17
---	---	---	----------------------

### 10.3 Perte et vol

En cas de perte ou de vol ou, plus généralement, de détournement des Identifiants par des tiers, l'Usager s'engage à avertir GEOGARAGE sans délais par l'intermédiaire de l'Assistance Technique.

L'Usager devra modifier ou redemander son mot de passe par l'intermédiaire du Site pour l'accès à la Console de gestion de compte.

### 10.4 Modifications

En cours d'exécution du Contrat, GEOGARAGE pourra modifier ou changer tout ou partie des identifiants, pour des motifs réglementaire, technique ou de sécurité. Les nouveaux identifiant seront transmis à l'Usager.

## ARTICLE 11 – RESPONSABILITE

### 11.1 Responsabilité de GEOGARAGE

GEOGARAGE est responsable de la bonne exécution de ses obligations contractuelles. Toutefois, la responsabilité de GEOGARAGE ne saurait être engagée si l'inexécution ou la mauvaise exécution du Contrat est imputable soit à l'Usager, soit à un cas de force majeure.

Dans le cas où la responsabilité de GEOGARAGE serait retenue, l'Usager ne pourrait prétendre à aucun préjudice indirect tel que la perte de clientèle, de chiffre d'affaire ou de bénéfice.

En tout état de cause si l'Usager n'a pas la qualité de consommateur, la responsabilité de GEOGARAGE ne pourra en aucun cas être retenue au delà du montant des règlements récurrents forfaitaires effectués au titre des deux derniers mois.

### 11.2 Responsabilité de l'Usager

L'Usager est responsable de la bonne exécution de ses obligations contractuelles. Ce dernier est responsable de la bonne utilisation des Services et s'engage à garantir GEOGARAGE contre toute action ou recours intenté par un tiers du fait de ses agissements, notamment sur le réseau Internet.

	<p><b>GEOGARAGE</b>  <i>serveur d'images spatiales</i></p> <p><b>Conditions Générales de Vente</b></p>	<p><i>Date</i> : 2 novembre 2006</p> <p><i>Référence</i> : CGV Geogarage</p> <p><i>Edition</i> : 1</p>	<p><b>Page</b></p> <p>13/17</p>
---	--	--	---------------------------------

L'Usager est seul responsable des dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés à GEOGARAGE par lui-même ou par des personnes dont il est responsable, du fait de l'utilisation des Services et s'engage à garantir GEOGARAGE contre toutes demandes, réclamations ou condamnations dont GEOGARAGE pourrait faire l'objet, dès lors que celles-ci auraient pour cause l'utilisation fautive par l'Usager ou les personnes dont il est responsable, des Services ou en cas de faute de ce dernier.

L'Usager s'engage à ne pas faire une utilisation détournée du Serveur et des Services mis à sa disposition.

### 11.3 Cas de force majeure ou cas fortuit

Les parties ne sont pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli à leurs obligations contractuelles, pour tout retard ou inexécution, lorsque ceux-ci trouve leur cause dans un cas de force majeure tel que consacré par la jurisprudence de la Cour de Cassation. Le cas de force majeure ou cas fortuit suspend les obligations nées du Contrat pendant toute la durée de son existence.

## ARTICLE 12 – DUREE DU CONTRAT

### 12.1 Entrée en vigueur

Le contrat prend effet à compter de l'acceptation de l'offre par l'usager matérialisée par le courrier électronique de confirmation de son inscription.

### 12.2 Droit de rétractation

En application du Code de la Consommation, l'Usager, qui à la qualité de consommateur, dispose d'un droit de rétractation de 7 jours francs à compter de l'acceptation de l'offre de Service, qui peut être exercé par papier libre en indiquant les Identifiants de l'Usager, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à :

MAGIC INSTINCT SOFTWARE  
 Rétractation GEOGARAGE  
 Immeuble d'accueil de la Chantrerie  
 9 rue Alfred Kastler  
 BP 90765  
 44307 Nantes cedex 03

	<b>GEOGARAGE</b> <i>serveur d'images spatiales</i> <b>Conditions Générales de Vente</b>	<i>Date</i> : 2 novembre 2006 <i>Référence</i> : CGV Geogarage <i>Edition</i> : 1	<b>Page</b> 14/17
---	---	--	----------------------

Au delà du délai de 7 jours, l'Usager perd la faculté d'exercer son droit de rétractation.

L'exercice de ce droit de rétractation implique le remboursement par GEOGARAGE de toutes les sommes dont l'Usager aura été éventuellement prélevé ou débité au titre du Contrat.

Si ce délai expire normalement un Samedi, un Dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

### 12.3 Durée

Le contrat est à durée déterminée de 1 mois («Période Initiale»). Au-delà de la Période Initiale, le Contrat est reconduit mensuellement («Période Subséquente»). Lors de chacune des Périodes Subséquentes, chacune des Parties dispose de la faculté de résilier le Contrat en respectant un préavis de 40 jours.

### 12.4 Suspension et résiliation

GEOGARAGE pourra suspendre ou résilier de plein droit et sans préavis les Services :

- en cas de violation grave ou renouvelée par l'Usager des obligations contractuelles liées au respect de la législation en vigueur.
- en cas de demande des autorités compétentes.
- en cas de non respect des stipulations des articles 9.6 et 9.7 des présentes.
- en cas de défaut de paiement malgré l'émission de relances par courrier électronique ayant provoqué la suspension des Services.

Dans les cas visés cidessus, 8 (huit) jours après une notification adressée par voie électronique et/ou par lettre recommandée avec avis de réception, GEOGARAGE pourra procéder à la résiliation du Contrat sans formalités et sans indemnités.

Moyennant le respect d'un préavis de quarante (40) jours, l'Usager peut résilier le Contrat à tout moment, au delà de la période initiale, en utilisant la lettre type disponible dans la Console de Gestion de compte, expédiée par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :  
Cependant, sauf demande expresse de l'Usager, la résiliation reçue par GEOGARAGE jusqu'au 20 du mois (date de l'accusé de réception faisant foi) prendra effet à la fin du mois concerné.

## ARTICLE 13 – FACTURATION ET PAIEMENT

	<p><b>GEOGARAGE</b> <i>serveur d'images spatiales</i></p> <p><b>Conditions Générales de Vente</b></p>	<p><i>Date</i> : 2 novembre 2006</p> <p><i>Référence</i> : CGV Geogarage</p> <p><i>Edition</i> : 1</p>	<p><b>Page</b></p> <p>15/17</p>
---	---	--	---------------------------------

### 13.1 Modalités de facturation

L'ensemble des prix des Services figure dans la Brochure Tarifaire et sur le Site, ils sont exprimés en Euros Hors Taxes.

### 13.2 Modalités de paiement

L'Usager autorise expressément GEOGARAGE à lui délivrer chaque mois une facture sous forme électronique.

Elle intègre le coût du Forfait pour le mois à venir et les prestations supplémentaires pour le mois écoulé ainsi que les éventuels frais.

GEOGARAGE met à disposition de ses Usagers la possibilité de payer selon les modalités suivantes :

- par prélèvement automatique sur compte courant bancaire ou postal

Lors de son inscription, le mode de paiement initial est automatiquement le prélèvement sur compte courant.

Dans le cadre du paiement par prélèvement automatique sur compte courant bancaire ou postal, il appartiendra à l'Usager d'informer son établissement bancaire au moment de l'inscription aux Services de la mise en place de l'autorisation de prélèvement automatique accordé à GEOGARAGE.

### 13.3 Retard ou défaut de paiement de l'Usager

Tout paiement incomplet ou irrégulier sera considéré comme un défaut de paiement donnant lieu à la procédure décrite cidessous.

Tout retard ou défaut de paiement donnera lieu à l'envoi à l'Usager d'une mise en demeure de payer (par courrier électronique et/ou lettre recommandée avec accusé de réception) de rappel selon le calendrier suivant :

- rappel 1 : date d'émission de la facture + 2 jours
- rappel 2 : date d'émission de la facture + 5 jours
- rappel 3 : date d'émission de la facture + 8 jours
- 

A défaut de paiement dans les 10 jours suivant la date d'émission de la facture, les Services seront suspendus jusqu'au règlement des sommes dues augmentés des frais de traitement et de pénalité de retard selon les modalités précisées dans la Brochure Tarifaire.

A défaut de régularisation dans un délai de 20 jours suivant la date d'émission de la facture, le contrat sera résilié dans les conditions définies à l'article 12.4 .

### 13.4 Modifications tarifaires

	<b>GEOGARAGE</b> <i>serveur d'images spatiales</i>  <b>Conditions Générales de Vente</b>	<i>Date</i> : 2 novembre 2006  <i>Référence</i> : CGV Geogarage  <i>Edition</i> : 1	<b>Page</b>  16/17
---	---	--	--------------------------

GEOGARAGE pourra réviser ses tarifs dans les conditions prévues à l'article 14.

## ARTICLE 14 – MODIFICATIONS

L'Usager sera informé de toute modification contractuelle un mois civil avant son entrée en vigueur par courrier électronique.

En cas de désaccord, l'Usager aura la faculté de résilier le Contrat sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, 4 (quatre) mois après l'entrée en vigueur des modifications.

## ARTICLE 15 – DIFFERENDS

En cas de difficulté, l'Usager peut s'adresser au service d'Assistance Technique pour trouver une solution amiable, dans les conditions prévues à l'article 4 des présentes.

En cas de contestation ou de demande de remboursement au titre de l'article 8.2 des présentes, l'Usager doit adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

MAGIC INSTINCT SOFTWARE  
Service Contentieux GEOGARAGE  
Immeuble d'accueil de la Chantrierie  
9 rue Alfred Kastler  
BP 90765  
44307 Nantes cedex 03

Toute contestation ou demande de remboursement pour être valable et prise en compte doit comporter des justificatifs. GEOGARAGE s'engage à apporter une réponse à toute contestation ou demande de remboursement dans un délai de 30 (trente) jours ouvrés à partir de la date de réception de cette dernière.

## ARTICLE 16 – DIVERS

	<p><b>GEOGARAGE</b>  <i>serveur d'images spatiales</i></p> <p><b>Conditions Générales de Vente</b></p>	<p><i>Date</i> : 2 novembre 2006</p> <p><i>Référence</i> : CGV Geogarage</p> <p><i>Edition</i> : I</p>	<p><b>Page</b></p> <p>17/17</p>
---	--	--	---------------------------------

GEOGARAGE se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

GEOGARAGE ne peut que mettre en garde l'Usager sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites sur le contenu mis à disposition des internautes par l'Usager.

Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions du Contrat serait déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations du Contrat.

Le Contrat est régi par la loi française. Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les parties à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent Contrat seront soumises, à défaut d'accord amiable, à la compétence exclusive du tribunal compétent dans le ressort de la Cour d'Appel de Rennes, à l'exception des litiges concernant des personnes noncommerçantes et pour lesquelles les règles légales d'attribution de compétence s'appliquent.